

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/03/21/9 portant sur

LA MISE A JOUR DE L'ANNEXE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCI NICE COTE D'AZUR PORTANT LES DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 21 mars 2022

PARTICIPANTS

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région - Tutelle des réseaux consulaires - **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEBERT Christian – Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

49 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, ALBISER Yves, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, Membres Associés

Messieurs, BALDET Christophe, CAMY César, DELHOMME Christophe, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Madame, Monsieur, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, PONSART Pascal, KLEINKLAUS Christophe, **Membres Associés**,

Messieurs, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, VISCONTI Bertrand, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Monsieur DUPHIL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Madame, Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DECROIX Jean-Pascal, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Madame, Monsieur, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, SCARFONE Raymond, Conseillers Techniques

EXPOSE PREALABLE

Le règlement intérieur est un document normatif destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de notre Chambre, les droits et devoirs de ses Membres et décrire certaines procédures applicables par la Chambre. Il est librement élaboré par chaque établissement dans le respect des limites fixées par les textes législatifs et règlementaires applicables aux établissements du réseau des CCI.

Lors de l'Assemblée Générale d'Installation du 29 novembre 2021, le changement de mandature a conduit les membres de l'Assemblée Générale à délibérer sur des modifications du Règlement intérieur de la CCINCA.

Les délégations de compétences de l'Assemblée Générale au Bureau figurent en annexe 9 de ce Règlement intérieur.

Le pôle conventionnements publics et ingénierie de projets de la CCI Nice Côte-d'Azur négocie des conventions de coopération permettant à la CCI Nice Côte-d'Azur de déployer les politiques publiques en synergie avec les acteurs publics du Territoire. A cette fin, il est amené à déposer des demandes de co-financement pour la mise en œuvre des actions décidées en commun, et/ou à signer des conventions de coopération.



Au regard de la réactivité nécessaire pour répondre à ces politiques publiques, une évolution de l'annexe relative aux délégations de compétence de l'Assemblée Générale au Bureau est proposée concernant les prises de décision pour la conclusion de conventions de coopération avec des acteurs publics au sein desquelles la CCINCA s'engage à cofinancer un projet ou des actions pour lesquelles une subvention ou un co-financement est demandé.

VU

Les articles L.712-1, R.711-55-1 et R.711-68 du Code de commerce relatifs au règlement intérieur des chambres de commerce et d'industrie :

CONSIDERANT

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Que la mise à jour de l'annexe 9 relative aux compétences déléguées au Bureau a été préalablement communiquée aux membres de l'Assemblée Générale ;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DECIDE

- **D'ADOPTER** l'annexe 9 du Règlement Intérieur jointe à la présente délibération
- DE DELEGUER au Bureau les pouvoirs nécessaires à l'exercice des compétences déléguées qui sont l'objet de l'Annexe 9 du Règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de participants à la séance : 49 (quorum : 32, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés: 44 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 5 Contre: 0 **Pour: 44**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 21 mars 2022

Le Secrétaire

Jessica BOVIS

Jean-Pierre SAVAR

Le Présiden





ANNEXE 9

du Règlement Intérieur

DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU

MANDATURE 2021-2026

En complément de l'article 79 du Règlement Intérieur

Réf. Délibération n° AG2020/11/29/13 : Assemblée Générale d'Installation du 29 janvier 2022 Modifiée lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2022

Les Membres du Bureau s'obligent à une confidentialité totale sur leurs propres débats.

Compétences de droit du Bureau prévues par le Règlement Intérieur en vigueur (rappel):

- Avis sur les projets de délibération en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de transports (PLU, SCOT...), avant soumission à l'Assemblée Générale pour approbation des avis pris pour le compte de la CCINCA.
- > Prise de décisions urgentes, nécessaires et proportionnées, relevant normalement de l'Assemblée Générale mais devant être prises entre 2 Assemblées Générales. Le Bureau ne peut toutefois prendre de décision à incidence financière que dans la limite du budget.
- Avis sur les ordres du jour des séances de l'Assemblée Générale.
- Mise en place de l'intérim du Président en cas d'empêchement du Président.
- Avis sur la nomination du Directeur Général, et en cas de cessation de ses fonctions.
- Prise de décision concernant le versement des indemnités pour frais de mandat aux membres du Bureau.
- Avis sur la rupture de la relation de travail avec le Directeur Général.
- Examen et formulation d'observations sur le Schéma régional d'organisation des missions établi par le bureau de la CCIR.
- Avis sur les projets de transfert d'activité à une entité tierce.
- Avis sur la désignation des Membres associés.
- Avis sur le remplacement des Membres associés.
- > Avis sur la désignation des représentants de la CCI dans les instances extérieures.
- > Habilitation du Président à ester en justice en demande au-delà de 750.000 €.
- Avis préalable des projets de cession de biens et droits réels immobiliers.
- > Autorisation sur une transaction de faible montant ou dont l'objet est confidentiel.
- Examen et formulation de la position de la CCINCA sur les questions et décisions stratégiques dont notamment : les objectifs annuels ; les budgets et les comptes ; l'évolution des principaux tarifs ; la liste et les montants prévisionnels et principales opérations d'investissement et de fonctionnement donnant lieu à un marché public ...

Réglement Intérieur CCINCA - Annexe 9 - MAJ AG 21 mars 2022

Page 1 sur 2



Compétences déléguées du Bureau par délégation expresse de l'Assemblée Générale :

- Fixation des tarifications des prestations relevant de l'administration et du fonctionnement courant de la CCI.
- Prise de décisions relatives à l'administration et au fonctionnement courant de la CCINCA.
- > Prise de décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, ou de la conclusion d'une convention de coopération avec un acteur public, concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés- sur fonds publics, fonds structurels ou dans le cadre de programmes européens- ne couvre pas l'intégralité dudit projet, et dans le cas où une délibération d'un organe délibérant est formellement requise.
- > Validation des modifications faites aux annexes du Règlement intérieur pour mise à jour conformément aux modifications de l'organigramme de la CCINCA : noms et fonctions à actualiser (notamment dans le cadre des délégations de signature).

Règlement Intérieur CCINCA - Annexe 9 - MAJ AG 21 mars 2022

Page 2 sur 2